

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le  
30 avril 2026**

**Présidence : M. Thomas McMullin**

Le Conseil communal de Grandson, vu la proposition du Bureau relatif à l'indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2026-2031, où le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'adopter les indemnités pour les membres du Conseil communal et des ces commissions pour la législature 2026-2031 selon la proposition du Bureau, telle qu'amendée (rajout d'un point 3.5 : Indemnité du/de la président-e de la commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales, par recours ; CHF 50.-.

Ainsi délibéré en séance du 30 avril 2026.

Le Président :



Thomas McMullin



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich